

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Aérosol 2K EP Primer redbrown
- **(Code du produit) product ID.:** REZ1027
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation:**
 - Peinture
 - Réservé à un usage professionnel.
- **Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - Peter Kwasny GmbH
 - Heilbronner Str. 96
 - D-74831 Gundelsheim
- Tel.: 0049-(0)6269-95-20
E-mail: labor@kwasny.de
- **Imp.:**
 - Importeur CH: Peter Kwasny International AG
 - Rheinweg 39
 - CH-8200 Schaffhausen
 - Tel.: 0041-52 672 62 13
- **Service chargé des renseignements:** Product safety department
- **national:**
 - Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum:
 - Ausland: 0041 44 251 51 51 / Inland CH: 145
- **K-Nr.** 0001

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 1)



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** *Danger*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Résine époxyde de poids moléculaire moyen compris entre 700 et 1200 anhydride phtalique
- **Mentions de danger**
*H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- **Conseils de prudence**
*P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*
- **Indications complémentaires:**
*En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.
 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.*
- 2.3 Autres dangers
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 2)

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

115-10-6	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	25-<50%
1330-20-7	xylène, mélange d'isomères, nota C ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	10-<25%
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	10-<25%
25068-38-6	Résine époxyde de poids moléculaire moyen compris entre 700 et 1200 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205	10-<25%
78-93-3	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<25%
1330-20-7	xylène, mélange d'isomères, nota C ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-<5%
71-36-3	butane-1-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	1-<2,5%
100-41-4	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332	1-<2,5%
1314-13-2	oxyde de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-<2,5%
85-44-9	anhydride phtalique ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥0,1-<1%

· **SVHC** -· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

CH-F

Fiche de données de sécurité **selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction -**
- **Moyens d'extinction:** Refroidir le récipient avec de l'eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH-F

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 440 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m ³ , 50 ppm H B;
--------------	---

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4a 4e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1a 2e mg/m ³ SSc; als Zn
--------------	---

78-93-3 butanone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;
--------------	--

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 440 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m ³ , 50 ppm H B;
--------------	---

71-36-3 butane-1-ol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 310 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 310 mg/m ³ , 100 ppm SSc;
--------------	--

100-41-4 éthylbenzène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 220 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m ³ , 50 ppm H Ol B;
--------------	---

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C

BAT (Suisse)	2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methylhippursäuren
--------------	---

78-93-3 butanone

BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)
--------------	---

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C

BAT (Suisse)	2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methylhippursäuren
--------------	---

(suite page 6)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 5)

71-36-3 butane-1-ol

BAT (Suisse)

10 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: n-Butanol

2 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Paramètre biologique: n-Butanol

100-41-4 éthylbenzène

BAT (Suisse)

600 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe A1P2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

• **Protection des mains:**

Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Les gants sont à changer après chaque contamination.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

caoutchouc butyl, 0,7mm

• **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection

(suite page 7)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 6)



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· État physique	Aérosol
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-24,9 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,1 Vol % (1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C)
· Supérieure:	18,6 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)
· Point d'éclair	<0 °C
· Température d'auto-inflammation	235 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	3.400 hPa (115-10-6 oxyde de diméthyle)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité relative.	0,965 g/ml
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	66,3 % Avec gaz propulseur.
· VOC(EU)	(<840g/l) 66,31 %
· Teneur en substances solides:	19,9 %

(suite page 8)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 7)

- **Changement d'état**
- **Vitesse d'évaporation.**

Non applicable.

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	34.657 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	11.373 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	55,9 mg/l

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 8)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
- | | |
|--|---|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| · IMDG | AÉROSOLS, MARINE POLLUTANT |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 9)

· IATA

AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

2 5F Gaz.

· Étiquette

2.1

· IMDG



· Class

2.1 Gaz.

· Label

2.1

· IATA



· Class

2.1 Gaz.

· Label

2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

néant

not classified

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

not classified

· No EMS:

F-D,S-U

· Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

(suite page 11)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 10)

· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC: <840g/l

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 11)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

78-93-3 butanone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3 butanone

3

· Prescriptions nationales:

CH: Schweizer Chemikalienisikoreduktions-Verordnung: 814.81 (ChemRRV) NUR FÜR GEWERBLICHE ANWENDER! SOLO PER IMPIEGHI PROFESSIONALI! UNIQUEMENT A USAGE PROFESSIONNEL!

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	<1
NK	50-100

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC (CE) 66,31 %

· VOCV (CH) 66,31 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité ne peut être transmise à des tiers que pour les marques du fabricant.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 13)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Aerosol 2K EP Primer redbrown

(suite de la page 12)

- H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH018** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- EUH205** Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

· **Date de la version précédente:** 15.12.2022

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH-F